



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2947

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 : attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets 2018 Itinéraires innovants et attribution de 2 subventions aux associations Péniche Accueil dans le cadre de l'accompagnement Itinéraires activités et Le Booster de Saint-Jean dans le cadre de la sécurisation de parcours d'insertion

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2947**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 : attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets 2018 Itinéraires innovants et attribution de 2 subventions aux associations Péniche Accueil dans le cadre de l'accompagnement Itinéraires activités et Le Booster de Saint-Jean dans le cadre de la sécurisation de parcours d'insertion**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 portant généralisation du revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion prévoit un droit à l'accompagnement pour tous les bénéficiaires du RSA et le rend obligatoire pour ceux qui sont dans le champ des droits et devoirs, c'est-à-dire qui ont des ressources d'activité jugées insuffisantes. La Métropole de Lyon a la responsabilité d'organiser cet accompagnement et la mise en place de parcours d'insertion.

Par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole a adopté le PMI'e pour la période 2016-2020, organisé autour de 3 ambitions :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA,
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

Au regard de ces enjeux, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est un élément fondamental du PMI'e, car il doit venir faciliter la mise en mouvement des personnes vers l'activité et accroître leur capacité d'accéder à l'emploi.

Pour atteindre cet objectif, la Métropole a choisi de construire, en complémentarité de l'offre de droit commun de Pôle emploi et de l'intervention de ses équipes sociales, une offre d'accompagnement nouvelle, plus adaptée et plus agile en faisant évoluer l'offre d'accompagnement proposée par les structures d'insertion et les centres communaux d'action sociale (CCAS), afin de favoriser la mise en activité des bénéficiaires du RSA.

L'offre d'accompagnement financée par la Métropole se décline en trois volets : "itinéraires emploi" pour déployer des accompagnements vers l'emploi ; "itinéraires activité", modalité plus adaptée aux bénéficiaires ayant besoin de renforcer à la fois leurs habiletés sociales et leurs capacités à aller vers l'emploi ; enfin, les "itinéraires innovants", pour l'expérimentation de nouveaux modes de faire, gage d'un renouvellement du dispositif d'accompagnement et de son adaptation aux évolutions des publics et de leurs besoins.

Par délibération n° 2018-2612 du 16 mars 2018, la Métropole a adopté le financement de 10 546 places d'accompagnement de bénéficiaires du RSA par des structures d'insertion et des CCAS pour les itinéraires emploi et activité, ainsi que le lancement d'un appel à projets "itinéraires innovants".

Cette délibération propose d'une part d'enrichir l'offre d'accompagnement existante par l'expérimentation de 6 projets d'accompagnement innovants. D'autre part, elle propose également de déployer des places d'accompagnement généraliste complémentaires "itinéraires activité" pour un public de bénéficiaires du RSA sans domicile fixe et d'expérimenter une action de diagnostic "Elaborer d'abord" pour sécuriser et dynamiser l'entrée dans l'action "Territoire zéro chômeur de longue durée".

I - Des itinéraires innovants pour diversifier et activer l'ensemble des parcours

Dans la continuité de la dynamique d'innovation initiée par l'expérimentation et le déploiement d'une offre d'accompagnement à destination des bénéficiaires en souffrance psychique, l'appel à projets "itinéraires innovants" vise à expérimenter de nouveaux modes de faire sur 2 thématiques :

- des accompagnements innovants par l'emploi, pour des publics mobilisables dans l'emploi pour lesquels l'emploi est l'élément d'activation prépondérant du parcours afin de développer les capacités des personnes, au-delà même des freins à l'emploi repérés. Ces accompagnements utiliseront l'emploi comme un outil d'activation du parcours,
- des accompagnements innovants et intensifs de remobilisation pour des publics démobilisés, en échec, ne parvenant plus à s'investir dans leurs parcours. Ils s'appuient sur une prise en charge globale de la personne et mobilisent des compétences professionnelles diversifiées, afin de mettre en place des synergies autour des parcours.

A travers cet appel à projets, la Métropole souhaite favoriser l'émergence de pratiques nouvelles d'accompagnement et renforcer l'agilité de l'offre d'accompagnement métropolitaine en complément de la transformation de l'existant.

L'appel à projets a été lancé dans le cadre d'une enveloppe globale de 210 000 €, un maximum de 6 projets pouvant être retenus. Les projets peuvent bénéficier d'une subvention de la Métropole correspondant au maximum à 70 % des dépenses éligibles.

Cet appel à projets a été publié le 20 mars 2018 sur le site internet de la Métropole, ainsi que sur l'extranet insertion-emploi. La date limite de dépôt des projets était fixée au 23 mai 2018.

1° - Les modalités d'instruction des projets proposés

Aux termes de la diffusion de l'appel à projets, 32 dossiers avaient été déposés. Ils ont été examinés selon les critères suivants :

- pour la thématique 1 "parcours innovants par l'emploi" :
 - . qualifications / technicités des intervenants notamment sur l'utilisation de l'emploi comme outil d'activation des parcours,
 - . originalité des réponses apportées, notamment sur la mise en étape emploi et les modalités d'accompagnement,
 - . qualité du partenariat envisagé avec les autres acteurs de l'insertion, avec l'entreprise,
 - . expérience dans la mise en emploi de personnes en insertion et de ses spécificités ;
- pour la thématique 2 "parcours innovants de remobilisation active" :
 - . proposition d'un accompagnement adapté aux spécificités du public concerné et du territoire,
 - . qualifications / technicités des intervenants, garantissant un accompagnement adapté et adaptable,
 - . originalité des réponses apportées, notamment sur les modalités d'accompagnement,
 - . qualité du partenariat envisagé avec les autres acteurs de l'insertion.

2° - Propositions de financement pour l'expérimentation d'itinéraires innovants

Sur 32 dossiers reçus, il est proposé de retenir les 6 projets décrits ci-dessous. Au total, ils représentent une offre globale d'accompagnement de 82 parcours d'accompagnement avec 3 projets sur la thématique 1 "aller à l'emploi autrement", 74 parcours d'accompagnement avec 3 projets sur la thématique 2 "itinéraires de remobilisation active".

Les projets retenus se dérouleront du 1er novembre 2018 au 31 décembre 2019.

a) - Thématique 1 : Projet "Accélérateur d'intégration professionnelle"

Territoire ciblé : Lyon 5° - Lyon 9°

Porteur de projet : l'association YOON France

Nombre prévisionnel de participants : 12 bénéficiaires du RSA

Projet

Accompagnement professionnel intensif pour des bénéficiaires du RSA de nationalité étrangère, volontaires, employables au vu de leur expérience professionnelle ou de leur parcours d'études, mais pour lesquels l'insuffisante maîtrise du français professionnel est un frein dans l'accès à l'emploi.

L'accompagnement mêle entretiens individuels et ateliers collectifs diversifiés. Il prévoit également la coconstruction du projet professionnel du bénéficiaire, des cours de français langue professionnelle en face à face, du coaching ainsi que des immersions professionnelles intensives.

Le projet est très innovant et individualisé dans son approche. L'accompagnement est très diversifié et intensif.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	55 000	Métropole de Lyon	35 000
frais liés à l'activité	60 630	Etat (sollicité)	10 000
		Mécénat (sollicité)	34 530
		prestations de service	31 100
		cotisations et dons	5 000
Total	115 630	Total	115 630

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association YOON France dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement "accélérateur d'intégration professionnelle" sur le territoire de Lyon 5°-Lyon 9°

b) - Thématique 1 : Projet JOB COACHING – Emploi d'abord

Territoire ciblé : Lyon 3° - Lyon 6°

Porteur de projet : LAHSO (l'association de l'hôtel social)

Nombre prévisionnel de participants : 20 bénéficiaires du RSA

Projet

Accompagnement destiné à des bénéficiaires du RSA en demande d'emploi.

L'accompagnement proposé applique le principe de l'emploi d'abord : le bénéficiaire est placé en situation de travail au sein d'entreprises de droit commun dès le début de son accompagnement et tout au long de celui-ci, pour ne jamais laisser la personne sans perspective. L'accompagnement est mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire (conseillère, job coach et chargé de mission emploi) qui part des potentialités de la personne accompagnée pour construire son parcours d'insertion.

L'intervention du job coach est sans limite de durée après la mise à l'emploi. LAHSO travaille avec l'ANSA (Association nouvelle des solidarités actives) pour la modélisation et l'essaimage de ces pratiques d'accompagnement.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	46 000	Métropole de Lyon	35 000
frais liés à l'activité	9 200	Etat DRDJSCS (acquis)	20 200
Total	55 200	Total	55 200

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association LAHSO dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement « Job coaching – emploi d'abord » sur le territoire de Lyon 3° et Lyon 6°.

c) - Thématique 1 : Projet "Tests professionnels"

Territoire ciblé : Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône

Porteur de projet : l'association REED

Nombre prévisionnel de participants : 50 bénéficiaires du RSA

Projet

Accompagnement professionnalisant construit sur la découverte de cinq filières en tension : le nettoyage, la restauration collective, le service à la personne, les espaces verts, les métiers verts (réemploi et logistique).

L'accompagnement se décline en 5 phases mêlant entretiens individuels, autodiagnostic du bénéficiaire, mises en situation de travail, formations, ateliers collectifs. L'objectif, à travers de multiples étapes emploi, est de faire découvrir des filières en tension pour faire émerger et travailler le projet professionnel. La dernière phase de l'accompagnement est un suivi dans l'emploi de trois mois.

Ce projet alterne découvertes métiers, formations, immersions et suivis dans l'emploi.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	36 326	Métropole de Lyon	35 000
frais liés à l'activité	15 174	Ville de Rillieux-la-Pape – PdV (acquis)	4 000
		Etat CGET-PdV (acquis)	12 500
Total	51 500	Total	51 500

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association REED dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement "parcours tests professionnels" sur le territoire de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône.

d) - Thématique 2 : Projet "Impulsion"

Territoire ciblé : Lyon 7° - Lyon 8°

Porteur de projet : l'association Habitat et Humanisme Rhône

Nombre prévisionnel de participants : 39 bénéficiaires du RSA

Projet

Accompagnement intensif s'appuyant sur une combinaison d'activités collectives mêlant ateliers sportifs, culturels et professionnels.

L'accompagnement proposé est destiné à des bénéficiaires du RSA qui ne parviennent plus à s'investir dans leur recherche d'emploi et se sont démotivés par manque de confiance. Il s'articule autour de deux axes : prendre soin et responsabiliser. La remobilisation active de ces parcours se décline en activité de préparation à l'emploi, de rencontres métiers, de mobilisation (sport, informatique...), d'amélioration de l'image de soi (coiffeur de l'espoir), de culture (chorale, théâtre). Ces activités s'inscrivent dans un parcours sur-mesure pour chaque bénéficiaire et en complémentarité d'entretiens individuels réguliers.

Les parcours proposés sont très riches en activités, pour susciter la remobilisation, et mobilisent de nombreux partenaires sur des thématiques variées.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	61 559	Métropole de Lyon	35 000
frais liés à l'activité	23 004	Fonds propres	49 563
Total	84 563	Total	84 563

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Habitat et Humanisme Rhône dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement "Impulsion" sur les territoires de Lyon 7° et Lyon 8°.

e) - Thématique 2 : Projet "Inclusion des habitants dans les collectifs du centre social"

Territoire ciblé : Ecully

Porteur de projet : l'association Le kiosque et l'Arche Centre social d'Ecully

Nombre prévisionnel de participants : 20 bénéficiaires du RSA

Projet

Accompagnement intensif pluridisciplinaire pour la mise en action du bénéficiaire démobilisé.

L'accompagnement proposé tend à valoriser et à développer les compétences sociales du bénéficiaire, transférables dans le domaine professionnel, afin que le bénéficiaire retrouve confiance en ses capacités. Le bénéficiaire est au cœur de son parcours, par des autoévaluations régulières et partagées entre les parties prenantes. L'accompagnement s'articule entre entretiens individuels et activités collectives diversifiées et adaptées. Des immersions professionnelles peuvent également être mises en place pour travailler le projet professionnel.

Le parcours est très personnalisé et adaptable, avec un travail important sur la capacitation du bénéficiaire. Le projet bénéficie d'un ancrage territorial fort, ayant été coconstruit en partenariat avec le CCAS et la Maison de la Métropole du territoire.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	16 639	Métropole de Lyon	15 000
frais liés à l'activité	9 131	Ville d'Ecully (acquis)	8 939
		CAF (acquis)	1 831
Total	25 770	Total	25 770

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association "Le kiosque et l'Arche, centre social d'Ecully" dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement "inclusion des habitants dans les collectifs du centre social" sur le territoire d'Ecully.

f) - Thématique 2 : Projet "INNOV'ACTIV"

Territoire ciblé : Bron, Vaulx-en-Velin

Porteur de projet : l'association Unis vers l'emploi

Nombre prévisionnel de participants : 15 bénéficiaires du RSA

Projet

Accompagnement qui s'appuie sur l'accès à la citoyenneté pour remobiliser les bénéficiaires et les amener à l'activité.

L'accompagnement proposé s'articule autour d'entretiens individuels et d'une période de mobilisation intensive de 4 mois au cours de laquelle le bénéficiaire participe à des ateliers, un jour par semaine. Le programme s'articule autour de 3 axes : culture, sport et citoyenneté. Les ateliers sont centrés sur la connaissance de soi, la rencontre de mondes culturels, sportifs et économiques, par l'intervention de chefs d'entreprise. Les temps informels sont également mis à profit pour travailler sur la mobilisation par le groupe : le repas est offert aux participants. La coanimation est assurée par une consultante RH et un professionnel de l'insertion.

L'accompagnement prévoit une méthodologie très cadrée et l'alternance de séances de mobilisation. Le partenariat avec le cabinet de consultant RH, ainsi que l'association "10 pour 10" spécialisée dans l'accompagnement par le sport est un atout dans la mobilisation des bénéficiaires.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	12 870	Métropole de Lyon	24 000
frais liés à l'activité	21 452	Ville de Vaulx en Velin (sollicité)	1 200
		Mécénat (acquis)	6 504
		Fonds propres	2 618
Total	34 322	Total	34 322

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000 € au profit de l'association Unis vers l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accompagnement "Innov'activ" sur le territoire de Bron, Vaulx en Velin.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer un montant total de subventions de 179 000 €, sur la base des 6 projets détaillés ci-dessus et pour un montant total de dépenses de 366 985 € sur une durée de 14 mois.

Ce dispositif permettra de mobiliser environ 156 bénéficiaires en proposant de nouvelles formes d'accompagnement en adéquation avec les publics visés. Il fera l'objet d'une évaluation qui sera centrée sur la mobilisation des allocataires à travers des indicateurs portant notamment sur la dynamisation du parcours vers l'activité.

II - L'inclusion au service de tous les publics : attribution d'une subvention à l'association Péniche Accueil dans le cadre "itinéraires activité"

Dans son PMI'e, la Métropole attache une attention particulière à accompagner tous les publics, de manière différenciée, y compris les plus fragiles, ou les plus précaires.

L'association Péniche Accueil accompagne des bénéficiaires du RSA dans le cadre de son accueil de jour sur une péniche dans le 2^{ème} arrondissement de Lyon. Les personnes accueillies sont en très grande précarité, sans domicile fixe. Les activités que l'association leur propose sont souvent leur seul lien avec la société. Pour certaines d'entre elles, très fragilisées, la démarche d'aller dans une autre structure d'insertion pour bénéficier de l'accompagnement prévu par la loi RSA est inenvisageable dans l'immédiat.

Dans l'offre globale financée par la Métropole à destination des bénéficiaires du RSA, les "itinéraires activité" regroupent les offres d'accompagnement pour des publics spécifiques, isolés ou confrontés à une grande précarité, pour lesquels les problématiques sociales sont importantes. L'offre d'accompagnement proposée aujourd'hui par Péniche accueil répond aux objectifs du cadre "itinéraires activité" en proposant, en plus des activités de l'accueil de jour, un suivi individualisé et adapté aux bénéficiaires. Elle est en adéquation avec les moyens qui peuvent être mis en œuvre par la structure.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel permanent	12 000	Métropole de Lyon	10 000
frais liés à l'activité	2 300	Ville de Lyon (acquis)	1 000
		Etat - DDCS (acquis)	1 300
		autofinancement	2 000
Total	14 300	Total	14 300

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Péniche Accueil pour une file active de 20 bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation d'accompagnement.

III - Dynamiser l'entrée en parcours : attribution d'une subvention à l'association Le Booster de Saint-Jean pour l'action "Elaborer d'abord " dans le cadre de "Territoire zéro chômeur de longue durée"

Le projet expérimental "Territoire zéro chômeur" (TZC) a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des habitants du territoire de Villeurbanne Saint Jean par la création de postes de travail correspondant à la fois aux savoir-faire des personnes sans emploi et aux besoins non couverts du territoire.

Le Booster de Saint-Jean est une association qui intervient en complémentarité du projet TZC, par la sécurisation de l'accès l'entreprise à but d'emploi. Concrètement, 2 initiatives sont mises en place par l'association ; Le Booster d'activités et Le Booster de talents pour lequel l'association sollicite un financement de la Métropole.

L'action "Elaborer d'abord", au sein de Booster de talents, est plus précisément dédiée à une 1^{ère} analyse des situations des demandeurs d'emploi. Elle est réalisée par une équipe de professionnels mis à disposition (Pôle Emploi, Mission locale) ou rémunérés par voie conventionnelle (opérateurs d'insertion associatifs). Le 1^{er} temps de travail individuel et collectif sur le repérage de compétences, complété par l'analyse d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels, permet d'assurer une orientation adaptée et des propositions de plan d'actions réalistes et sur-mesure.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel (équipe pluridisciplinaire)	38 000	Métropole de Lyon	15 000
frais liés à l'activité	3 500	Ville de Villeurbanne (acquis)	14 100
		Fondation ADECCO (sollicité)	7 000
		autofinancement	5 400
Total	41 500	Total	41 500

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Le Booster de Saint-Jean pour le financement de l'action "Elaborer d'abord", pour l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution pour l'année 2018 de subventions de fonctionnement au profit des structures retenues suite à l'appel à projets "itinéraires innovants", selon la répartition suivante :

- 35 000 € au profit de l'association YOON France,
- 35 000 € au profit de l'association LAHSO,
- 35 000 € au profit de l'association REED,

- 35 000 € au profit de l'association Habitat et Humanisme Rhône,
- 15 000 € au profit de l'association Le Kiosque et l'Arche, centre social d'Ecully,
- 24 000 € au profit de l'association Unis vers l'Emploi,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Péniche Accueil dans le cadre du dispositif "itinéraires activité",

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Le Booster de Saint-Jean,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et Péniche accueil, Le Booster de Saint-Jean et chacune des structures retenues suite à l'appel à projets "itinéraires innovants" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 204 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018, 2019 et 2020 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5129 pour 194 000 € et opération n° 0P36O5141 pour 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

.